DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 AVRIL 2025

OBJET : COMMISSION AEP

DE 2025-035

Nombre de conseillers
En exercice : 59 Quorum : 30
Présents : 32
Absents : 15
- dont ayant donné pouvoir : *12*

Votants : 44
-dont « pour » : 39
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 5
- Non-participations : 0
- Non votants : 0

Le jeudi 10 avril 2025 à 16h00,
Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le vendredi 04 avril 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François	CASAROMANI Marie Thérèse	GIUDICELLI Jean	ROCCHI Ange Toussaint
ACQUAVIVA Mathieu	COGNETTI Vincent	LECA Jacques	SALICETI Nicolas
ALBERTINI Pierre François	COGNETTI TURCHINI Catherine	LESCHI Pierre	SARGENTINI François
ALBERTINI COLONNA Nicolette	COSTA Lucien	MARCHIONI Anita	SIMONPIETRI Antoine
BERNARDI François Albert	FERRARI Blaise	ORSINI François	TADDEI Pierre
BRIGNOLE Jean	GERONIMI Jeanne Marie	PASQUALINI Jean Félix	TOMASINI Jacques André
BRUSCHINI Pierre	GERONIMI Pierre Marie	PASQUALINI Gilles	VESPERINI Clara
CASANOVA David	GIAMARCHI Jean Marc	RENUCCI Franck	VINCENSINI Augustin

Absents ayant donné pouvoir :

BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Acquaviva Mathieu) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	CIATTONI Michel (à Bernardi François Albert) COSTA Jacques (à Vincensini Augustin) GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint)	NASICA Pierre (à Tomasini Jacques André) OLMETA Pierre (à BRIGNOLE Jean) ORSONI Pierre (à LESCHI Pierre)	RENUCCI Jean (à Cognetti Turchini Catherine) SALVIANI Pierre Paul (à Sargentini François) SOUSTRE Frederic (à Casanova David)

Absents :

ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard	GUIDICELLI Maria MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine	MORACCHINI Christian NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre POLIDORI Michel POLIDORI Christiane	SIMONPIERI Maria Catherine VENTURINI Simon

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions du CGCT l'organe délibérant de l'EPCI peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Par principe, les membres des commissions communautaires sont désignés par l'organe délibérant de l'EPCI en son sein.

Il est rappelé, qu'à ce jour, le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli s'est toujours prononcé en vue d'un refus du transfert de la compétence eau et assainissement au vu de sa complexité à être assurée par l'intercommunalité tant en termes d'ingénierie, de ressources humaines et financières.

Néanmoins et afin d'anticiper la potentialité d'un transfert qui se voudrait être facultatif, il est nécessaire de procéder à la création de la commission eau et assainissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250410-2025-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

La commission eau et assainissement aura ainsi vocation à organiser le débat obligatoire sur le transfert de la compétence eau et assainissement durant l'année 2025 ainsi que de prévoir la mise en œuvre du transfert « facultatif » de la compétence à l'intercommunalité pour l'année 2026.
Elle aura également vocation à suivre, pour l'avenir, les évolutions juridiques et administratives relatives à cette compétence.

Conformément au travail réalisé dans le cadre du possible transfert des compétences eau et assainissement, Monsieur le Président propose de créer une commission permanente eau et assainissement.

Le rôle de la commission se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil communautaire. Elle émet de simple avis et peut formuler des propositions, mais ne dispose d'aucun pouvoir propre.

Le conseil communautaire étant le seul compètent pour régler les affaires de la Communauté de communes.

Aucune liste n'ayant été présentée en amont de la tenue de la séance, il est proposé, par Monsieur le Président, de procéder à la création de cette liste en intégrant les communautaires qui souhaiteraient y participer avec un minimum de 10 membres.

Il est ainsi proposé de créer une commission permanente eau et assainissement et de fixer ses membres à un minimum de 10 membres.

Le conseil communautaire,

OUÏ l'exposé du Président,

Apres en avoir délibéré,

Par 39 Voix pour 0 Voix contre 5 Abstentions 0 Non-participation

DECIDE

- De créer la commission permanente eau et assainissement et de fixer son nombre de membres à 10 minimum.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250410-2025-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

- D’élire les conseillers suivants, membres de la commission AEP :

    - SARGENTINI François, Président
    - COGNETTI TURCHINI Catherine, 1re vice-présidente
    - TOMASINI Jacques-André, 3ème vice-président
    - TADDEI Pierre, 6ème vice-président
    - ACQUAVIVA François, 7ème vice-président
    - ALBERTINI COLONNA Nicolette, Maire de Piedigriggio
    - BERNARDI François Albert, Conseiller communautaire, commune d’Alando
    - GERONIMI Pierre Marie, Maire de Casamaccioli
    - PASQUALINI Jean Félix Maire de Canavaggia
    - ROCCHI Ange Toussaint, Maire de Rusiu
    - VESPERINI Clara, Conseillère communautaire, commune de Moltifao

Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 10 avril 2025
Le Président
François SARGENTINI

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 32 VOTANTS : 44 DELIBERATION N 2025-035

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250410-2025-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation